

SCP LART LALANNE
Huissier de Justice
26 rue Jean Moulin
40140 SOUSTONS
Tel : 05.58.41.58.00
Fax : 05.58.41.56.64
huissiers.soustons@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE VINGT MARS

A LA REQUETE DE :

BANQUE CIC DU SUD OUEST au capital de 155 300 000 euros, dont le siège social est situé 42, cours du Chapeau Rouge à BORDEAUX (33000), inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 456 204 809, agissant pour suite et diligence de ses représentants légaux,

Ayant pour avocat Maître Jean-Paul DAUGA ;

Agissant en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DAX en date du 5 Décembre 2014 en vertu duquel il a été ordonné le partage de l'indivision existant entre et ordonné la licitation sur l'immeuble sis commune de SAINT-PAUL-LES-DAX (40990) cadastré Section AM numéro 459 et formant le lot 2 de l'état descriptif de division ;

Qu'il m'est demandé dans le cadre de la procédure de licitation partage de procéder au descriptif immobilier ;

Que de mes constatations procès-verbal de constat soit dressé.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, soussigné, Michaël LART, Huissier de Justice associé au sein de la SCP LART et LALANNE titulaire de l'office d'Huissier de Justice sis à SOUSTONS (40140), 26, rue Jean Moulin,

Me suis transporté ce jour commune de SAINT-PAUL-LES-DAX (40990), 1610, avenue de l'Océan, Section AM numéro 459, lot n°2, où là étant et en présence de [REDACTED], je procède au descriptif suivant :

CONSTATATIONS

Il s'agit d'une maison individuelle recouverte d'une toiture en tuiles. Les enduits extérieurs sont à l'état d'usage. Les gouttières ne sont pas installées. Le jardin extérieur n'est pas entretenu.

Elle est située en bordure de la bretelle d'accès de la départementale 824, route à double voies de circulation.











J'accède de l'extérieur étant par une porte à un couloir.

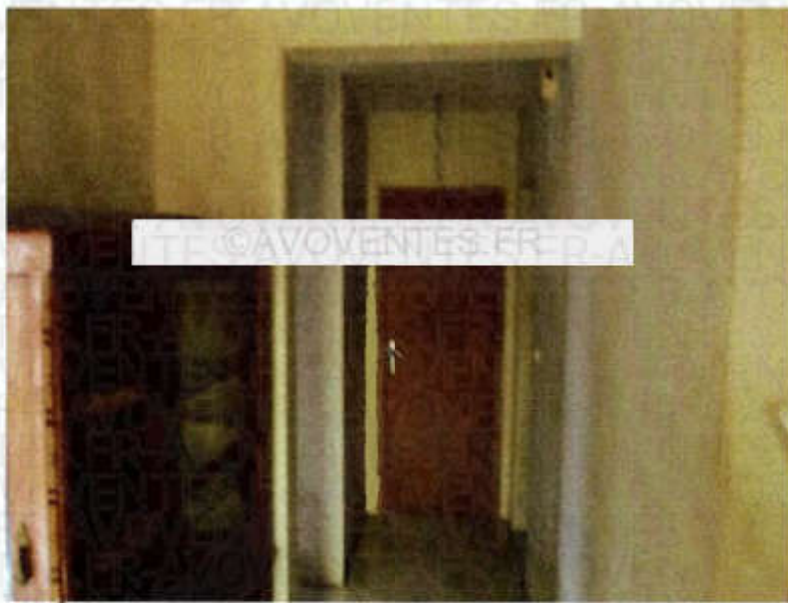
Le couloir desservant les chambres :

Sol : carrelage.

Il n'y a pas de plinthes.

Murs et plafond : plâtre traditionnel blanc non peint.





Le séjour :

Accès du couloir étant par deux portes en bois en simple vitrage.

Sol : carrelage.

Il n'y a pas de plinthes.

Murs : cloisons traditionnelles avec une peinture en état d'usage. Une partie des murs est en revêtement de briquettes. Quelques briquettes se décollent.

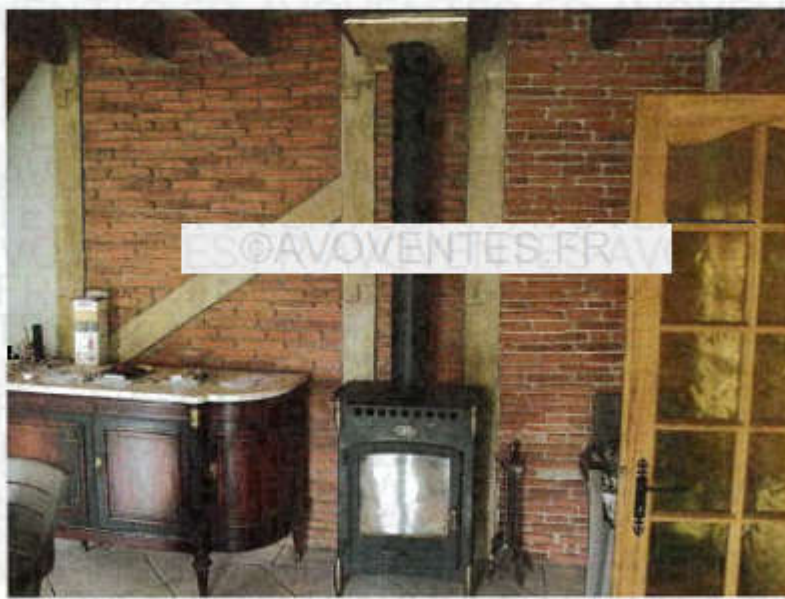
Plafond sous-pente.

Menuiseries : deux portes-fenêtres en bois en double vitrage.

Le chauffage est assuré par le poêle situé dans cette pièce.

Une mezzanine est présente dans cette pièce, elle distribue une chambre parentale.







La mezzanine :

On y accède par une échelle de meunier sans garde-corps. Absence de garde corps également sur la mezzanine.

Sol : parquet en bois.

Murs et plafond traditionnels.

Menuiseries : une porte-fenêtre en bois donne sur la terrasse. Il n'y a pas de garde-corps non plus sur la terrasse.

Présence de volets en bois.





La suite parentale à l'étage :

Accès par une porte en bois.

Sol : parquet en bois.

Murs et plafond sous-pente : plâtre traditionnel.

Une cabine de douche est aménagée dans cette pièce.
Présence également d'un lavabo et d'un WC.

Un dressing attenant.

Menuiseries : une fenêtre en bois, en double vitrage, à deux battants associée à des volets en bois.







La première chambre sur la droite :

Entrée : porte en bois non peinte.

Sol : parquet flottant.

Murs : peinture taupe et plâtre blanc.

Un placard à deux portes coulissantes.

Menuiseries : une fenêtre en bois double vitrage associée à des volets en bois.

Absence de convecteur électrique dans la chambre.



La deuxième chambre :

Entrée : porte en bois

Sol : parquet flottant.

Murs : plâtre traditionnel peint.

Plafond : peinture blanche.

Menuiseries : une fenêtre en bois à deux battants associée à des volets en bois.

Un radiateur amovible est présent dans cette pièce.



La troisième chambre :

Entrée : porte en bois non peinte.

Sol : parquet flottant.

Murs : plâtre traditionnel peint.

Menuiseries : une fenêtre en bois à deux battants associée à des volets en bois.

Il n'y a pas de moyen de chauffage dans cette pièce.



Les toilettes au fond du couloir :

Entrée : porte en bois non peinte.

Sol : carrelage.

Murs : faïence et peinture en partie haute.

Plafond : plâtre blanc.

Menuiseries : une fenêtre à un battant, avec vitrage occultant.

Un WC.



La salle de bain :

Entrée : porte en bois non peinte.

Sol : carrelage.

Murs : faïence et peinture blanche en partie haute.

Plafond : peinture blanche.

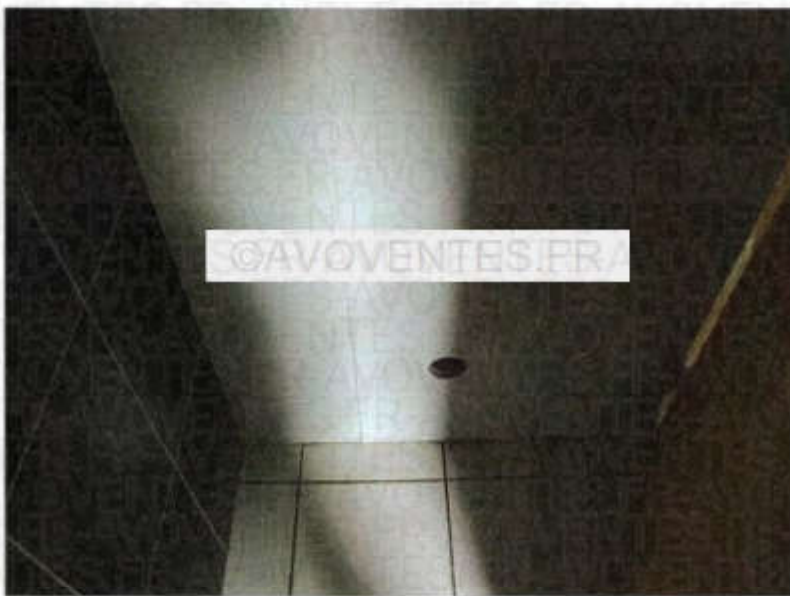
Deux lavabos posés sur un meuble en bois.

Une cabine de douche.

Menuiseries : une fenêtre en bois à un battant, en double vitrage occultant.

Il n'y a pas de moyen de chauffage dans cette pièce.





La cuisine :

Accès du séjour étant ou du couloir étant, par porte en bois.

Sol : carrelage.

Murs et plafond : plâtre traditionnel blanc.

Une cuisine équipée est présente dans cette pièce.

Menuiseries : deux fenêtres et un châssis fixe en bois, en double vitrage.

Un convecteur amovible est présent dans cette pièce.





Le garage :

Accès de la cuisine étant par une porte en bois.

Une porte en bois coulissante donne sur l'extérieur.

Sol : brut.

Murs : bruts.

Plafond : lambris en bois.





La buanderie :

Entrée : porte en bois.

Sol : béton brut.

Murs : bruts.

Une porte de service en bois donne accès à l'extérieur.

Plafond : lambris.

Un cumulus électrique.

Menuiseries : une fenêtre en bois à deux battants.

Une porte bois permet l'accès à l'extérieur.





Le seul moyen de chauffage est le poêle dans cette habitation. Les convecteurs électriques ne sont pas installés et fixés aux murs. Seuls quelques chauffages d'appoint se retrouvent dans le logement.

Ce logement est actuellement occupé à titre de résidence principale par [REDACTED] et la fille de celle-ci.

PHOTOGRAPHIES

À l'appui de ces constatations, j'ai pris une série de 52 photographies qui sera annexée au présent procès-verbal de constat et conservée en l'étude sous forme numérique.

CLOTURE

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé procès-verbal qui sera conservé en les minutes.

EUROS TTC

Honoraires Art444-27	220,94	
Délai d'exécution Art 444-29	75,00	
Transport article 18 :	7.67	ACTE SOUMIS A TAXE FORFAITAIRE
T.V.A:	60.72	
Taxe Fixe article 20 :	14.89	M.LART
TOTAL TTC :	379.22	

